La sécurité liée à l'eau : gestion des risques et arbitrages

13 janvier 2014

La « sécurité liée à l'eau » fait référence à une gestion de la ressource de manière à ce qu'elle soit disponible en quantité et en qualité suffisantes sans risque pour les différents usages (alimentation en eau potable, écosystèmes, activités économiques), en se protégeant à un coût socialement acceptable des risques associés (épidémies, inondations, etc.). L'étude du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) développe une approche originale, portée par l'OCDE, avec des exemples de réalisations en France, en particulier dans le secteur agricole.

L'idée est de regarder tant « l'arbitrage entre les risques, tous usages confondus, qui consiste à identifier les enjeux prioritaires pour le pays et le bassin », que « l'arbitrage entres usages de l'eau face à un risque particulier ». On peut retenir deux grandes conclusions pour la France : un arbitrage par les usages de l'eau plutôt que par les risques ; une politique de gestion de l'eau jouant sur la complémentarité des instruments économiques et réglementaires.

Élise Delgoulet, Centre d'études et de prospective

Source : Commissariat Général au Développement Durable